

89307092


BORDEREAU D'ENVOI

adressé à

NO 645/DEF/EMAA/BPRO/ESP

le - 5 DEC. 1988

RO 10

Numéro des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	PV n° 528/1988, établi par la Brigade de concernant une observation d'OVNI le 13.10.88, au commune de		- POUR ATTRIBUTIONS - 89307092
	TOTAL...		Le Chef du Bureau de prospective et de recherche opérationnelle de l'E.M.A.A.
			Le Colonel 


A.A./E.P.R.O.
COURRIER ARRIVEE

- 1. DEC 1988

EMAA - B.P.E

BORDEREAU D'ENVOI

10580169

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Objet : Observation d'un OVNI</p> <p>- PV Gendarmerie n° 528/1988 de la Brigade de _____ du 15 octobre 1988.</p>		<p>Pour attributions</p> <p>-----</p>
<p>TOTAL</p>		<p>Le Lieutenant-Colonel</p> <p><i>Chaf du Bureau Défense Aérienne</i></p> 

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE 007 ESCADRON 7	
UNITÉ	
CODE UNITÉ 02028	PROCÈS-VERBAL N° 528 / 19 88

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

N° PIÈCE 1	N° FEUILLET 1
---------------	------------------

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- OBSERVATION D'UN PHÉNOMÈNE AÉROSPATIAL (OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ).

NOUS SOUSSIGNÉ(S) Mdl/Chef, O.P.J.

VU L'ES ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS

DATE HEURE

CE JOUR Quinze octobre mil neuf cent quatre-vingt-huit, 09 heures, nous apprenons par la rumeur publique qu'un phénomène aérospatial non identifié aurait été observé dans la soirée du 13.10.1988 par la famille au lieu dit commune de

Nous nous transportons sur les lieux.

Monsieur et Madame confirment ces rumeurs. Ils n'ont pas fait appel à la Gendarmerie le soir des faits, craignant de ne pas être pris au sérieux.

Madame nous relate les faits :

Vers 20 heures 30, dans la soirée du 13 octobre, elle est sortie dans la cour de sa ferme. Elle a remarqué dans le ciel, en direction du NORD-EST, un objet de forme circulaire, de la taille d'un phare de voiture, dégageant une lueur jaune. Ce disque lumineux se déplaçait à grande vitesse, horizontalement et verticalement. Il restait quelque-fois en position stationnaire. L'observation a duré trente minutes environ. Aucun bruit n'a été perçu.

Monsieur a été également témoin du phénomène.

Par message, nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie et informé Monsieur le Procureur de la République à

Madame le maire de la commune de a également été avisée.



- ENQUÊTE -

Nous avons procédé à l'audition de Monsieur et Madame (pièces n° 528/2 et 3).

Les conditions d'observation, le soir du 13 octobre 1988 sont les suivantes :

- Le point d'observation se situe à l'altitude de 352 mètres.
- Le Ciel est totalement dégagé, la nuit noire, la visibilité est bonne.
- Le vent est pratiquement nul.
- La position de la lune, pleine à cette époque, se situe beaucoup plus à l'est par rapport à l'objet observé.
- Aucun obstacle (colline - bois - etc..) ne se trouve dans le champ d'observation.

Un contact a été pris avec les personnes habitant aux alentours. Aucun autre témoin n'a été découvert.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. le Préfet de la à...	DATE DE CLOTURE LE 5 Novembre 1988.	VU ET TRANSMIS LE 5 NOVEMBRE 1988 LE COMMANDANT De Groupement. 
	<input type="checkbox"/> 2	M. le Procureur de la République à...		
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Général Cdt. la 3ème Région aérienne à.....	SIGNATURE(S) 	SIGNATURE ET CACHET
	<input checked="" type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES		
	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES			

Le camion-magasin du poissonnier n'est pas passé à le soir
des faits. Ce commerçant n'a donc pu être témoin du phénomène.

Aucune manoeuvre militaire aérienne ou terrestre n'a été signalée dans
la région le 13 octobre 1988.

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE DE RESERVE

1
UNITE

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
528 / 1988

PROCEDURE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

N° PIÈCE 2
N° FEUILLET 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
ce jour Quinze octobre mil neuf cent quatre-vingt-huit, à dix heures cinquante-cinq.

nous soussigné(s) Mdl/Chef, O.P.J.

vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
épouse

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)	NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
F - Née le à	F
FILIATION	SITUATION DE FAMILLE
Fille des et	M

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
demeurant au lieudit commune de
retraitée, qui déclare à 11 heures :

""""""Le jeudi 13 octobre 1988, vers 20 heures 30, je suis sortie de mon domicile pour attendre le poissonnier qui passe habituellement à cette heure-ci. Alors que je me trouvais dans la cour de la ferme, j'ai aperçu en direction du NORD-EST, vers un objet de forme circulaire de la taille d'un phare de voiture, de couleur jaune éclatant. Cet objet se trouvait dans le ciel à une altitude que je ne peux évaluer. Il effectuait des mouvements d'aller-et-retour à très grande vitesse, je pense plus vite qu'un avion, verticalement et horizontalement. Aucun faisceau lumineux ne se dégageait de cet objet. Il était lumineux sans plus. A un moment, j'ai remarqué en dessous de l'objet, une légère traînée jaunâtre. Je n'ai perçu aucun bruit.

""""""J'ai observé le phénomène pendant une demi-heure environ. J'ai appelé mon mari qui est venu le constater. Nous nous sommes couchés vers 21 heures, l'objet était toujours là, beaucoup plus haut dans le ciel.

""""""J'ignore quelle peut être la nature de cet objet. Je précise qu'à certains moments, il restait stationnaire. C'est tout ce que je puis vous déclarer.

Le 15 octobre 1988, à 11 heures 10.

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :
(A signé au carnet de déclarations).

L'O.P.J.

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)

528 / 1988

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour **Qinze** octobre mil neuf cent quatre-vingt-huit, à onze heures 10.

nous soussigné(s)

Mdl/Chef, O.P.J.

vu les articles

16 à 19 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M - Né le à F

FILIATION (DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS) SITUATION DE FAMILLE

Fils des et II

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), DÉPÔTÉ

Demeurant au lieu dit , commune de
retraité, qui déclare à 11 heures 15 :

""""Le jeudi 13 Octobre 1988, vers 20 heures 35, ma femme qui était sortie pour attendre le poissonnier m'a appelé. Elle m'a fait remarquer un phénomène qui se situait dans le ciel en direction de Il s'agissait d'un objet de forme circulaire, lumineux, de la couleur d'une flamme. Cet objet ne produisait aucun bruit et se déplaçait à grande vitesse, horizontalement et verticalement.

""""J'ai observé quelques instants puis je suis allé me coucher. Je n'avais jamais vu un phénomène de la sorte. J'ignore de quoi il s'agit.

Le 15 octobre 1988, à 11 heures, 20.

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'O.P.J.

(A signé au carnet de déclarations).